

# INFOTEL

Société Anonyme au capital de 2.662.782 Euros  
Siège social : 36 Avenue du Général de Gaulle - Tour Gallieni II  
93170 BAGNOLET

317 480 135 RCS BOBIGNY  
SIRET : 317 480 135 000 35

## COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 20 MAI 2015

Les actionnaires d'Infotel se sont réunis le 20 mai 2015 à 14h30 en Assemblée Générale Mixte, présidée par Bernard LAFFORET, Président-Directeur Général, en présence des membres du Conseil d'administration, au siège social de la société à BAGNOLET (93170) - Tour Gallieni II - 36 Avenue du Général de Gaulle.

Les fonctions de scrutateurs ont été remplies par Monsieur Michel KOUTCHOUK et Madame Josyane MULLER qui ont accepté ces fonctions.

Monsieur Jean Marie MEYER a été désigné comme secrétaire.

Les actionnaires, qui représentaient 74,79 % des droits de vote, présents ou représentés, ont adopté l'ensemble des résolutions proposées à l'exception de la résolution relative à la délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue de réaliser une augmentation de capital réservée aux adhérents au PEE, avec suppression du droit préférentiel de souscription (quatorzième résolution).

L'Assemblée générale a notamment approuvé les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2014, a décidé de distribuer un dividende en numéraire de 0,80 Euro par action payable à partir du 25 mai 2015 et de renouveler les autorisations données au Conseil de faire racheter par la société ses propres actions, de procéder à l'annulation des actions ainsi rachetées et de procéder à divers types d'augmentation du capital.

Par ailleurs, l'Assemblée générale a décidé de nommer en qualité de nouvel administrateur Madame Hélène Kermorgant, en remplacement de Madame Janina Cohen, démissionnaire, pour la durée de son mandat restant à courir, soit pour une durée de trois ans.

Enfin, l'Assemblée a décidé de modifier le 3<sup>ème</sup> alinéa de l'article 24 des statuts afin de ne plus limiter l'attribution de droit de vote double aux seuls actionnaires de nationalité française et ressortissants d'un Etat membre de la Communauté Economique Européenne.